EDITIONS CONVERGENCES - DIFFUSION-DISTRIBUTION

65, Grande rue 61370 STE-GAUBURGE-STE-COLOMBE (France) M. 06 17 43 19 62
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros
RCS Alençon 980 204 580 • code APE 4761Z
N°SIRET 980 204 580 00016 • U.E. TVA FR 67 980 20 4 580 • Gencod 3019000417401
www.editions-convergences.fr contact@editions-convergences.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Valables à compter du 1er janvier 2025

Ces conditions concernent les clients détaillants.

Toute commande implique l'acceptation des présentes conditions.

1. PRIX

Nos tarifs sont établis en prix public TTC. Les prix sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés. Nos fournitures sont toujours facturées et payables aux prix en vigueur à la commande. Seul le prix de facturation fait foi. Les factures sont établies à partir du prix public TTC. Les remises sont calculées sur facture ligne par ligne à partir du Prix Public HT. La TVA est réintégrée en bas de facture.

2. COMMANDES ET REMISES

Les détaillants bénéficient des remises suivantes.

- Minimum de commande : 20€
- 30% de remise jusqu'à 5 exemplaires
- 32% de remise de 6 à 10 exemplaires
- 35% de remise à partir de 10 exemplaires

3. EXPÉDITIONS

Les expéditions sont faites par La Poste, en Colissimo, aux risques et péril du destinataire. Tout recours à un transporteur exceptionnel doit être très clairement signalé sur le bon de commande. Toute réclamation concernant les livraisons et expéditions devra nous être adressée dans la semaine suivant la réception.

Participation à 50% des frais de port jusqu'à 20 exemplaires ou 400€ de commande. Frais de port gratuits à partir de 21 exemplaires ou plus de 400€ de commande.

Les envois sont effectués en Colissimo.

4. RETOURS

Toutes nos ventes sont effectuées en compte ferme, sans possibilité de retour.

5. FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Pour les commandes des détaillants résidant en France métropolitaine, nos factures sont payables à la réception de la commande, par virement bancaire. Le paiement au comptant n'entraîne aucun escompte de caisse.

Pour les commandes et règlements effectués de l'étranger, le règlement intégral des factures doit nous parvenir en euros à la commande. Tous les frais bancaires sont à la charge du client.

6. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises expédiées et facturées restent notre propriété aussi longtemps qu'elles n'auront été intégralement payées, ceci conformément à la loi n° 80-335 du 12 Mai 1980 complétant l'article n° 65 de la loi n° 67 -563 du 13 Juillet 1967. La responsabilité des risques de perte ou de destruction incombe à l'acquéreur dès la livraison, même s'il n'est pas encore propriétaire des biens livrés. Il devra ainsi supporter personnellement les éventuelles charges d'assurance.

7. LITIGES

Sauf convention contraire, comportant accord écrit et signé par nous, toute commande entraîne l'adhésion pleine et entière de l'acheteur aux conditions ci-dessus énoncées. Toute contestation, de quelque sorte qu'elle soit, sera toujours de la compétence exclusive des Tribunaux de Caen. Même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appel de garantie, le Droit français demeure seul applicable. La présente clause attributive de juridiction recevra application même en cas de clauses différentes figurant sur les documents commerciaux de l'acheteur.